



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 NOVEMBRE 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Présences :
- Mme Pascale Albernhé-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
 - M. Michel Blais, citoyen membre
 - M. René Martin, conseiller municipal
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
-
- M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (10 h 10 à 10 h 36)
 - Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (9 h 11 à 10 h 26; retour à 10 h 54)
 - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
 - M. Dany Carpentier, conseiller municipal
 - M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
 - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
 - M. Patrice Gingras, directeur – Génie
 - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée – Cabinet du maire (arrivée : 10 h 16)
 - M. Rudy Hamel, chef de division – Gestion des risques et sécurité civile
 - Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - Mme Marilyne Lavoie, coordonnatrice – Administration et service à la clientèle (départ : 9 h 36)
 - M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (départ : 10 h 36)
 - M. Frédérik Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier (10 h 52 à 11 h 06)
 - Mme Hélène Marchildon, attachée politique (départ : 10 h 43)
 - M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs (départ : 9 h 38)
 - M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
 - M. François Vaillancourt, directeur général
- Absences :
- M^e François Bélisle, conseiller municipal
 - Mme Anne-Marie Decelles, citoyenne membre

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Pierre Montreuil, président du comité, à 9 h 03. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 24 octobre 2023**

M. Pierre Montreuil demande aux membres du Comité s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 24 octobre 2023, et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Niveau de service du déneigement autour des écoles**

M. Alain Lizotte fait le point sur le déneigement autour des écoles, alors que les mesures suivantes ont été adoptées à la demande du Conseil et entrent en vigueur dès l'hiver 2023-2024 : déneigement d'un trottoir sur deux dans certaines rues locales et collectrices, interdiction de disposer de la neige des terrains privés dans la voie publique sous peine d'amende, et davantage de soufflage que de transport de neige. M. Lizotte déclare être en communication sur une base quotidienne avec Mme Vicky Rivard, superviseure des brigadières et brigadiers, et ajoute qu'une équipe de techniciens sillonne la ville et collabore avec les brigadiers afin de vérifier les résultats et apporter des correctifs au besoin. En ce lendemain de tempête, des membres du Conseil présents affirment avoir déjà reçu des plaintes du public indiquant que plusieurs trottoirs non déneigés sont dangereux et obligent les gens à marcher dans la rue ou sur des bancs de neige, de la neige se retrouve dans les entrées, des bouches d'égout sont recouvertes de neige et de nombreux remblais restés en bordure de rue réduisent la largeur des voies de circulation. Enfin, tous s'entendent pour dire qu'il y a dangerosité par endroits et qu'il faut agir rapidement.

M. Lizotte rappelle que les équipes concernées travaillent en fonction de la politique adoptée par le Conseil (Politique n° C-2023-1213 sur la viabilité hivernale). Il explique que la neige sur les trottoirs non déneigés restera sur les trottoirs, mais que les remblais en bordure de rue seront ramassés. Il ajoute que les bouches d'égout sont toujours dégagées après les opérations de déneigement et non en même temps. De plus, aucune plainte ne lui est parvenue de la part des brigadières et brigadiers avec qui son

équipe est en contact étroit. Par ailleurs, la saison hivernale ne fait que débiter et M. Lizotte souhaite que les équipes puissent prendre le temps de documenter la situation et puissent adapter leur travail en conséquence.

Mme Pascale Alberne-Lahaie propose plutôt que le comité fasse la recommandation de procéder à une évaluation exhaustive dès maintenant afin de rétablir les services de déneigement.

6. Installation de sonomètres

Le conseiller municipal Jonathan Bradley a fait parvenir une demande à la Direction du génie afin qu'un sonomètre soit installé en bordure de l'autoroute 55 pour sensibiliser les automobilistes au bruit généré par la circulation routière. Or, les sonomètres pédagogiques connus sont généralement trop petits pour être visibles par les automobilistes sur l'autoroute et un dispositif sur mesure devrait être fabriqué. De plus, dans le cas de l'autoroute la demande devrait être adressée au ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD), qui la refuserait fort probablement de l'avis de M. Patrice Gingras. Les membres discutent de la pertinence d'acquiescer un ou des sonomètres mobiles pour la ville, et Mme Annie Pagé suggère que la question soit plutôt soumise au Comité Sécurité des milieux pour suivi.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le statu quo. Approuvé à l'unanimité.

7. Lettre d'appui à Roulons Vert pour le programme Action-Climat Québec

M. Clyde Crevier présente le projet de prêts de vélos électriques de l'organisme Roulons Vert (Centre de gestion de déplacements de la Mauricie et du Centre-du-Québec), qui souhaite utiliser les parcs de la Ville pour y installer ses kiosques et demande une lettre d'appui de la Ville afin de soumettre le projet à Action-Climat Québec. Les membres discutent et s'entendent pour encourager l'organisme Roulons Vert à aller de l'avant avec cette initiative.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande qu'une lettre préliminaire d'appui rédigée par la Direction du génie soit transmise dès maintenant afin de respecter les délais, et que le Conseil adopte une résolution pour appuyer le projet. Approuvé à l'unanimité.

8. Présentation des grandes lignes du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

M. Clyde Crevier présente un rapide survol du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), qui consiste en une analyse exhaustive afin de connaître et prioriser les interventions municipales requises en matière de sécurité routière. Le rapport rédigé par la firme AECOM propose une analyse et des

recommandations détaillées des quarante sites affichant les plus grands indices de gravité et étant admissibles aux subventions du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTMD et établit un ordre de priorité. De son côté, la Ville a identifié trente-cinq sites supplémentaires qui eux pourraient être soumis à d'autres possibilités de financement ou de subvention. Les membres discutent de la pertinence de publier le rapport de AECOM sur le site web de la Ville. Il est finalement décidé que le rapport soit d'abord présenté aux membres du Conseil afin d'en prendre connaissance en détail.

9. Projet pilote de mise à sens unique du tunnel Saint-Maurice

M. Patrice Gingras expose le projet pilote de mise à sens unique du tunnel Saint-Maurice, avant de passer la parole à M. Éric Angers. Le tunnel présente plusieurs dégradations importantes dont les murs de soutènement montrant des signes de déversement. Depuis l'été 2023, la situation s'est dégradée davantage avec une non-conformité majeure concernant le garde-corps du trottoir qui doit être remplacé, en plus de la dalle de béton du trottoir qui est en fin de vie. De plus, le déneigement du trottoir avec la machinerie régulière est impossible en raison de son étroitesse. Le sujet de mise à sens unique a déjà été présenté au Comité à la réunion du 28 février 2023, avec les trois options suivantes : 1) une réfection identique à la configuration actuelle, 2) une circulation à sens unique en direction ouest ainsi que l'intégration d'un lien cyclable sécuritaire, 3) la fermeture complète du tunnel aux véhicules afin de le réserver aux piétons et aux cyclistes. Le Comité a rejeté l'option 1 et proposé l'adoption ultérieure du scénario 2 ou 3 en tenant compte des particularités des véhicules d'urgence. Aujourd'hui, la proposition consiste à enlever une voie de circulation automobile (direction est), fermer le trottoir et ajouter une zone mixte sécurisée pour les vélos et les piétons, ou bien seulement réparer la rampe du trottoir qui est en piteux état. Il est à noter que le nombre de véhicules qui empruntent le tunnel en direction est s'élève à 490 par jour alors que ce nombre est de 940 par jour en direction ouest. M. Gingras ajoute que la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. travaille en partenariat avec la firme Hatch en vue d'une réfection majeure du tunnel, mais que le mandat n'a pas encore été octroyé, ce pour quoi la Ville devrait procéder aux travaux temporaires proposés afin d'assurer la sécurité du public. Des glissières en béton (jersey) serviront de séparation entre la circulation automobile et la partie réservée aux cyclistes et aux piétons. De la signalisation sera aussi installée pour éviter les collisions entre vélos et piétons. Le tout constitue une intervention temporaire en attente du projet de réfection de Chemins de fer Québec-Gatineau inc.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le projet pilote de mise à sens unique du tunnel vers l'ouest pour les véhicules automobiles, de fermer le trottoir et d'aménager une section sécurisée réservée aux piétons et aux cyclistes. Approuvé à l'unanimité.

10. **Gestion et entretien de quatre feux de circulation appartenant au MTMD**

M. Clyde Crevier présente l'historique du dossier : le projet 6000-19-116 a permis de définir plusieurs interventions requises pour intégrer les mesures préférentielles pour bus et favoriser la mobilité active. Les feux de circulation de la sortie 199 de l'autoroute 40 doivent être mis à niveau dans cette optique. En septembre dernier, le MTMD a mentionné à la Ville la possibilité d'une entente de transfert de gestion pour permettre d'accélérer la mise en œuvre des interventions. En octobre, le MTMD a demandé à la Ville de lui faire parvenir une lettre officielle incluant les interventions requises, qui sont les suivantes : remplacement de têtes de feux, remplacement de contrôleurs, modification des programmations, ajout de feux et de boutons d'appel pour piétons, travaux de signalisation et de marquage. M. Crevier expose les avantages (accélération des travaux, maîtrise d'œuvre, simplification des interventions de synchronisation, entente financière à court terme, facilité d'intervention à long terme) et inconvénients (ajout au parc d'infrastructures à entretenir) de la démarche. Les membres discutent de la proposition et de l'impact qu'aurait un refus de la part du Comité : étant donné que cette intersection ne fait pas partie des priorités du MTMD, ces travaux n'auraient pas lieu dans un avenir rapproché. À noter que le financement proviendra du MTMD.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'amorcer les discussions avec le MTMD en vue d'une entente de transfert de gestion et désigne M. Clyde Crevier comme responsable de la démarche. Approuvé à l'unanimité.

11. **Interdiction de stationner sur la rue Hart à Trois-Rivières sur Saint-Laurent**

M. Patrice Gingras présente le prolongement de la rue Hart du côté de Trois-Rivières sur Saint-Laurent. Cette nouvelle section de rue en pavé uni a été réalisée pour permettre l'accès aux immeubles à logements qui y sont construits ou en voie de l'être. Depuis que les travaux sont terminés, des automobilistes se stationnent en bordure de rue de chaque côté du tronçon. Or, en plus d'endommager le pavé uni, cela a pour effet de rétrécir considérablement ce tronçon qui mène à la voie piétonne qu'est l'allée Hart. La Direction du génie suggère donc de rendre le stationnement interdit des deux côtés de la partie en pavé uni de la rue Hart.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de procéder à l'interdiction de stationnement des deux côtés de la partie en pavé uni de la rue Hart. Approuvé à l'unanimité.

12. **Mesures d'apaisement (aménagement vertical) sur les rues autres que locales**

Mme Pascale Alberne-Lahaie a effectué un sondage dans son district au sujet des mesures d'apaisement verticales et le premier choix des personnes sondées s'arrête sur les dos d'âne. Cependant, les rues concernées ne sont pas des rues locales. Pour cette raison, Mme Alberne-Lahaie demande s'il est possible de réviser les critères pour aménager des mesures d'apaisement verticales afin que les rues autres que locales y soient admissibles. M. Clyde Crevier explique qu'un mandat de hiérarchisation des voies de circulation incluant une révision des critères de mesures de modération de la circulation est en cours, de même qu'un examen des limites de vitesse sur les rues collectrices, et qu'un arbre décisionnel sera présenté au début de 2024. Par ailleurs, les dos d'âne ralentissent le déneigement et réduisent l'efficacité des services incendie. Mme Alberne-Lahaie convient qu'il est préférable d'attendre le reclassement des rues et l'arbre décisionnel, mais elle souligne que les citoyennes et citoyens de son district se plaignent de la vitesse sur les rues collectrices et non les rues locales.

Levée de la réunion

La réunion se termine à 11 h 17.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités